

FORMATION : Rendre son offre de formation certifiante et éligible au financement auprès de France Compétences.

PUBLICS & PRE-REQUIS :

Tous publics

NIVEAU DE LA FORMATION :

Le niveau n'est pas référencé dans le cadre de l'éducation nationale et du RNCP. Il s'agit d'une formation dont la finalité est reconnue dans le cadre de la convention collective des organismes de formations.

OBJECTIFS GENERAUX :

- La compréhension de la nouvelle gouvernance France Compétences
- La stratégie à définir en matière de certifications professionnelles (choix des certifications par rapport au catalogue existant)
- La stratégie en matière d'unités de compétences pouvant permettre la construction de parcours ou la création de passerelles avec d'autres certifications existantes.
- La réalisation d'un dossier de référence avec la construction du référentiel de compétences et de certification
- La réalisation du dossier complémentaire à l'instruction de la demande auprès de France Compétences.
- Le suivi de sa certification et de son renouvellement

MODALITES PEDAGOGIQUES :

En présentiel

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Supports de cours, cas pratiques.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Journée 1 : 7 heures

La compréhension de la nouvelle gouvernance France Compétences

- L'origine des autorités de certification avec la CNCP

- Les missions de France Compétences
- Une nouvelle organisation tripartite
- Un nouveau mode de fonctionnement
- De nouveaux objectifs
- Un système qui se met en place avec de nouvelles doctrines
- Des critères d'enregistrements à préciser
- Des modalités d'enregistrements en téléprocédure
- Manquement des certificateurs aux obligations qui les incombent
- Les liens et passerelles entre RNCP et Répertoire Spécifique
- L'évolution entre inventaire et Répertoire Spécifique

Journée 2 : 7 heures

La stratégie à définir en matière de certifications professionnelles (choix des certifications par rapport au catalogue existant)

La stratégie en matière d'unités de compétences pouvant permettre la construction de parcours ou la création de passerelles avec d'autres certifications existantes.

Qu'est-ce qu'une certification ?

Quelles différences entre certification métier et compétences transverses

Les critères de France Compétences pour l'enregistrement de la demande

Analyser les activités et les tâches du référentiel.

Décrire les compétences associées aux activités et tâches en utilisant le bon verbatim.

Journée 3 : 7 heures

La réalisation d'un dossier de référence avec la construction du référentiel de compétences et de certification

Passer d'un référentiel de compétences à un référentiel de certifications

Qu'est-ce qu'une évaluation ?

Les critères de France Compétences pour la recevabilité des modalités d'évaluation

Le mode d'évaluation en différenciant la connaissance de la compétence

Les modalités d'évaluation avec les différentes animations de la situation d'évaluation

Les critères d'évaluation ne devant pas laisser place à l'interprétation subjective.

Journée 4 : 7 heures

La réalisation du dossier complémentaire à l'instruction de la demande auprès de France Compétences.

Les preuves de valeur d'usage (note d'opportunité – attestations d'entités utilisatrices – lettres de soutien de CPNE ou autres institutionnels de l'emploi-formation – analyses d'emplois – études de besoins métiers – études prospectives...)

Les procédures de contrôle de la certification et de sa qualité

La réglementation de la certification

Le parchemin

Le formulaire d'enregistrement en ligne de la certification

Journée 5 : 7 heures

Le suivi de sa certification et de son renouvellement

La visibilité de la certification – Dokelio – Kairos

Le suivi de l'évolution du référentiel avec le conseil de perfectionnement

Le suivi du tissu socio-économique justifiant la valeur d'usage de la certification

Le suivi du processus de qualité de la mise en œuvre de la certification

Le suivi des statistiques et des alumni

Le suivi et les audits de surveillances des organismes préparateurs partenaires

Le suivi des possibilités de passerelles avec des blocs de compétences de titres RNCP ou autres certifications inscrites à Répertoire Spécifique.

Le suivi des obligations à respecter en tant que certificateur

La prévision et l'organisation des conditions de renouvellement

Total : 35 heures

FORMATEUR : Valérie REGIS